

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-15-8-3

Séance du vendredi 27 novembre 2009

**PROGRAMME E 758
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATIONS THEATRALES OU MUSICALES SCOLAIRES EN LANGUE
REGIONALE (ALLEMAND ET DIALECTE ALSACIEN)
DANS LES COLLEGES 2009/2010**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n° E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° E 6-2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le versement de la subvention pour l'activité théâtre en allemand au titre de l'année scolaire 2009/2010 au collège Lucien Herr d'Altkirch pour un montant de 1250 € qui sera imputé sur le programme E 758, chapitre 65, fonction 28, nature 65737.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions